



MAIRIE DE DEGRÉ

Rue principale

72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degred@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2019 -

DATE DE CONVOCATION : 29 Août 2019

DATE D’AFFICHAGE : 29 Août 2019

L’an deux mil dix-neuf, le trois septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENEST Dominique.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 12

ÉTAIENT PRESENTS : Messieurs GASNIER Gérard, GENEST Dominique, PALAIS Alain, DENIAU Xavier, DELHOMMEAU Denis, DERRIEN Stéphane, LANGEVIN Patrick, SOREAU Jean-Jacques, VALLÉE Joël, Mesdames BOUTELOUP Céline, MONTACLAIR Karine et LECHAT Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Messieurs BLOT Jean-Paul, MAHEU Stéphane et Madame CURTIS Mélinda

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DELHOMMEAU Denis

► Pas de compte rendu du 9 juillet

► Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune doit procéder à la numérotation du logement locatif ainsi que de la bibliothèque rue principale afin de faciliter la distribution du courrier et la pose de la fibre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE que l’adresse du logement locatif situé rue Principale la suivante :

24 BIS, rue Principale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE que l'adresse de la bibliothèque située rue Principale la suivante :

24 TER, rue Principale

► Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la présente convention de la fourrière animal – accueil des animaux avec ramassage – est conclue jusqu'au 31 décembre 2019 et que la redevance pour 2020 est fixée à 1.68€ TTC par habitant (811) soit 1 362.48 €

Le conseil municipal :

- décide de renouveler pour l'année 2020 la convention établie entre la société CANIROUTE et la Commune de DEGRE.
- Autorise monsieur le Maire à signer celle-ci.
- Inscrit au budget principal la rémunération due à la société.

► Comme chaque année, un concours de fleurissement a eu lieu cette année sur des critères établis en 2009.

Le conseil municipal décide d'attribuer cette année comme l'année précédente, des chèques cadeau aux sept inscrits à faire valoir dans le magasin de jardinage « Point vert » installé à Trangé. Ces chèques cadeau seront remis lors de la cérémonie des vœux organisée courant janvier 2020

Le classement fleurissement 2019 et valeur du chèque cadeau correspondant :

BACHELOT Jean-Louis	25 €
BEAURY Michel	15 €
DENIAU Monique	20 €
DORIZON Auguste	20 €
LETESSIER Nicole	25 €
MANIGAULT Gabrielle	30 €
MORANCAIS Mariette	15 €
VACHER Monique	10 €

► Vu le courrier de notification du rapport 2019 de la CLECT en date du 17 juillet adressé par Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé,

Considérant que ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 24 communes membres,

Considérant que pour les attributions de compensation de droit commun ledit rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de l'E.P.C.I. ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population de l'E.P.C.I.),

Considérant que la C.L.E.C.T. a traité les flux financiers engendrés par les transferts de compétences effectués au 1^{er} janvier 2019, à savoir le transfert des Accueils de Loisirs Sans Hébergement,

Vu le Code général des impôts,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 2019 d'évaluation des charges transférées adopté à l'unanimité par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées le 9 juillet 2019

Considérant qu'il convient que chaque conseil municipal se prononce sur le rapport de la CLECT de la 4CPS en date 9 juillet 2019

Les membres du Conseil Municipal décident après délibération :

. ► **DE NE PAS APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2019 de la 4CPS *joint à la présente délibération*,

. ► **DE NOTIFIER** cette décision à Monsieur le Président de la 4CPS

► Point travaux :

- Ecole les travaux demandés au dernier conseil d'école ont été réalisés. Reste les stores, un sèche main électrique dans les toilettes adultes du restaurant scolaire à poser. Soucis d'internet à la rentrée.
- Assainissement : travaux de terrassement effectués pour le hameau des haies.

► Point rentrée scolaire :

- 109 élèves cette année contre 107 en 2018
- Il n'y a pas eu de comptage mais il faut rester vigilant

► **Questions diverses**

- Salle polyvalente : 2 Courriers sur les nuisances sonores lors de locations
- Nouveau lotissement : Mécontentement d'un habitant du lotissement de la Mare par rapport à l'implantation des nouvelles maisons proche de la sienne.
- Cession des chemins ruraux : problèmes de bornage ce qui retarde le dossier.